



AIR COURTAGE ASSURANCES

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL AVANT LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT DRONE LOISIR

INFORMATIONS PREALABLES A LA FOURNITURE DU CONTRAT

AIR COURTAGE ASSURANCES n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs compagnies d'assurance mais son analyse se fonde sur un nombre restreint de contrats d'assurances présents sur le marché ((selon la définition du b) du 1er du II de l'article L521-2 du Code des Assurances). La liste des assureurs partenaires est disponible dans notre fiche d'information légale.

Pour le programme assurance DRONE LOISIR, nous avons sélectionné l'Assureur suivant :

- XL INSURANCE COMPANY SE, représentée par XL Catlin Services SE, Succursale Française (Groupe AXA) pour le contrat Responsabilité Civile

Pour la distribution de ce programme d'assurance, AIR COURTAGE ASSURANCES est rémunéré sur la base :

- D'une commission payée par l'Assureur, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance
- De coûts d'actes perçus par AIR COURTAGE ASSURANCES et facturés au client (pour les actes de gestion liés à l'émission des contrats et/ou avenants)

>> Consultez la [Fiche d'information légale d'AIR COURTAGE ASSURANCES](http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) (http://www.air-assurances.com/pdf_doc/Fiche_legale_info_AIR_ACE.pdf) (contient notamment les informations suivantes : Identité, Garantie RC Professionnelle et Garantie Financière, Réclamation, Traitement de vos données personnelles, Médiation, Droit de renonciation pour la vente à distance)

Recueil de vos besoins et exigences

En application de l'article L.521-4- I du Code des assurances, ce document personnalisé a pour objectif de définir de façon claire et exacte vos exigences et vos besoins afin de vous proposer le contrat le mieux adapté à votre situation, et ce sur la base de votre profil de télépilote de drone de loisir.

En complétant ce formulaire de souscription en ligne, vous avez déclaré notamment les informations suivantes :

- * être télépilote de drone pour un usage loisir uniquement
- * être majeur et résider dans l'un des pays suivants : France (y compris Corse), DROM POM COM, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg
- * Vous souhaitez souscrire une garantie Responsabilité Civile (RC) pour tous les dommages que vous pourriez occasionner aux tiers (personnes non transportées) lorsque vous télépilotez des drones (qu'ils vous appartiennent ou non) dont la masse maximale au décollage est inférieure au poids indiqué dans ce formulaire.
- * Vous souhaitez une assurance RC attachée à vous, télépilote.
- * Vous ne télépilotez pas plusieurs drones simultanément.
- * Vous n'avez jamais eu de sinistre au cours des 5 dernières années et n'avez jamais été résilié par un assureur pour votre activité de télépilote de drone de loisir.
- * Vous avez la formation et les autorisations nécessaires conformes à la réglementation en vigueur et applicable (qu'elle soit nationale ou européenne).
- * Vous confirmez avoir répondu avec exactitude aux questions du formulaire, retranscrites dans le récapitulatif qui sera joint à votre souscription.
- * avoir pris connaissance également du contrat et du document d'information sur le contrat d'assurance (Fiches IPID / DIPA) afin de vérifier si ce programme d'assurance vous convient avant de souscrire.

Au niveau assurance :

- * Vous ne souhaitez pas assurer les dommages matériels au drone et à ses équipements. Cette assurance peut faire l'objet d'une étude sur-mesure en nous contactant à drone@air-assurances.com
- * Vous ne souhaitez pas vous assurer pour vos propres dommages corporels en cas de décès, invalidité ou incapacité. Cette assurance peut faire l'objet d'une étude sur-mesure en nous contactant à drone@air-assurances.com
- * Vous ne souhaitez pas d'assurance protection juridique. Cette assurance peut faire l'objet d'une étude sur-mesure en nous contactant à drone@air-assurances.com

Vous avez pris connaissance que des petites infobulles sont présentes tout au long du parcours de votre souscription en ligne afin de vous aider et vous donner quelques points conseils.

AIR COURTAGE ASSURANCES

330 Allée des Lilas
Hôtel d'entreprises « Pierre Blanche »
01150 SAINT VULBAS - France
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire: FR35422480145
Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - www.orias.fr
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) Tel: +33 01 49 95 40 00.
Réclamation: AIR COURTAGE ASSURANCES-Service Réclamations - 330 Allée des Lilas - 01150 SAINT VULBAS
Médiation: Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants: la Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Plus d'informations www.mediation-assurance.org



AIR COURTAGE ASSURANCES

Présentation de la solution d'assurance et de sa cohérence

Vous avez ainsi souhaité souscrire un contrat d'assurance Responsabilité Civile (RC) pour votre activité de télépilote de loisir. Compte tenu de votre situation, nous avons sélectionné pour vous le contrat d'assurance « DRONE LOISIR OnLine », produit d'assurance conçu par AIR COURTAGE et placé auprès de XL INSURANCE COMPANY SE, représentée par XL CATLIN SERVICES SE, Succursale Française (XL CATLIN SERVICES SE appartient au groupe AXA SA). Cet Assureur est reconnu sur le marché (Groupe AXA) et a la connaissance du marché du drone depuis plusieurs années.

Ce programme a été spécifiquement conçu pour les télépilotes de loisir français afin de couvrir les conséquences de leur responsabilité jusqu'à 1 000 000 EUR tous dommages confondus, et sous réserve que la masse maximale au décollage du drone télépilote soit inférieure à 10 KG (A noter qu'il y a ensuite 2 tranches de poids possibles : Soit inférieure à 4 KG, soit inférieure à 10 KG).

Cette garantie d'assurance n'est pas attachée au drone mais à votre propre personne.

Ainsi, vous pouvez télépiloter les drones que vous souhaitez dès lors que ceux-ci ont **une masse maximale totale** (comprenant notamment le drone, ses équipements, son chargement...) **inférieure au poids déclaré dans le formulaire et selon la tranche que vous avez choisie**, et que vous respectez toujours la réglementation en vigueur.

Si la limite de garantie de 1 000 000 € ne vous convenait pas et que vous souhaitez une limite de garantie supérieure, merci de nous en aviser par retour pour une étude sur-mesure.

Vos exigences et besoins	Garantie du contrat que nous vous proposons	Cohérence du contrat à vos exigences et besoins préalablement identifiés
Vous souhaitez une assurance Responsabilité Civile (RC)	Le contrat DRONE LOISIR OnLine propose de couvrir les réclamations dont vous pourriez faire l'objet jusqu'à 1 000 000 €. Franchise : 100 € par sinistre en cas de dommages matériels uniquement	COHERENT
Vous souhaitez pouvoir piloter plusieurs drones sans avoir besoin de les déclarer	Le contrat DRONE LOISIR OnLine vous couvre pour tous les drones que vous télépiloter dans la classe de poids que vous avez choisie. En revanche, vous ne pouvez pas en télépiloter plusieurs à la fois.	COHERENT

AUTRES BESOINS EN ASSURANCES ?

VOS PROPRES DOMMAGES CORPORELS : Vous souhaitez avoir la possibilité de vous couvrir pour vos propres dommages corporels en cas de Décès / Invalidité Permanente	Cette garantie d'assurance n'est pas proposée à travers cette proposition Merci de nous contacter au 04 27 46 54 00 ou sur drone@air-assurances.com	
PROTECTION JURIDIQUE Vous souhaitez bénéficier d'une protection juridique en cas de litige (lié par exemple à l'achat de votre aéronef ou autre)	Cette garantie d'assurance n'est pas proposée à travers cette proposition Merci de nous contacter au 04 27 46 54 00 ou sur drone@air-assurances.com	
USAGE PROFESSIONNEL	Vous devenez télépilote de drone à usage professionnel. L'usage professionnel n'est pas proposé à travers cette proposition Vous pouvez souscrire l'assurance DRONE PRO Online : https://www.air-assurances.com/droneonline/	

En souscrivant, je déclare avoir pris connaissance de la présente Fiche Conseil, de la fiche d'information légale d'AIR COURTAGE, du contrat d'assurance, et du document d'information sur le produit d'assurance proposé (IPID / DIPA).

AIR COURTAGE ASSURANCES

330 Allée des Lilas
Hôtel d'entreprises « Pierre Blanche »
01150 SAINT VULBAS - France
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00
Fax +33 (0)4 74 46 09 14
www.air-assurances.com

S.A.R.L de courtage d'assurances au Capital de 50 400 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire: FR35422480145
Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - www.orias.fr
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) Tel: +33 01 49 95 40 00.
Réclamation: AIR COURTAGE ASSURANCES-Service Réclamations - 330 Allée des Lilas - 01150 SAINT VULBAS
Médiation: Le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants: la Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org. Plus d'informations www.mediation-assurance.org

